

Décision du Président
Marché à procédure formalisée
Vérification et entretien des installations de sécurité incendie
EPT 2520
Titulaire : FRANCE SECURITE PROTECT

2025 - D - n° 261

Le Président de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois,

VU le Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission d'appels d'offres en date du 26 novembre 2025,

CONSIDERANT que le marché relatif à la vérification et à l'entretien des installations de sécurité incendie a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert,

CONSIDERANT l'offre de la société FRANCE SECURITE PROTECT sise 52 rue d'Emerainville à CROISSY BEAUBOURG (77183),

D E C I D E

Article 1 : De signer le marché formalisé sans minimum et avec un montant maximum annuel de 500.000 € HT relatif à la vérification et à l'entretien des installations de sécurité incendie.

Article 2 : Le marché débutera à compter de sa date de notification pour une durée de 12 mois. Il pourra être reconduit 3 fois, la reconduction étant tacite.

Article 3 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le 03 DEC 2025

Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 03 DEC 2025
Est exécutoire à la date du 03 DEC 2025
En application des articles L5211-1 et L.2131-1
du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le



Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20251203-D2025-261-AR
Date de télétransmission : 03/12/2025
Date de réception préfecture : 03/12/2025